

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

**Arrêté du 5 avril 2013 portant agrément de médecins et psychologues
au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT1308645A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 5 avril 2013, les médecins figurant dans la liste ci-après sont agréés pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains.

Liste des médecins :
Chantal AZPITARTE.
Philippe GIROD.